



**HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE**

**GUERANDE – LE CROISC**

***Marché à procédure adaptée***

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(R.C.)**

**Pouvoir adjudicateur** : HOPITAL INTERCOMMUNAL DE LA PRESQU'ILE  
Avenue Pierre de la Bouexière  
BP 25419  
44353 GUERANDE Cedex

Représenté par : Monsieur Daniel DUMORTIER – Directeur

**OBJET DU MARCHÉ :**

**REPLACEMENT DU SSI EXISTANT ET AMELIORATION DE LA MISE EN SECURITE  
CONTRE L'INCENDIE V120 LE CROISIC**

**Date limite de remise des offres** : le mercredi 15 novembre 2017 à 12 heures.

**Début du marché** : à compter de la date de notification

## **Article 1 : Identification du Pouvoir adjudicateur**

Monsieur le Directeur Hôpital Intercommunal de la Presqu'île  
Avenue Pierre de la Bouexière  
B.P. 25419  
44353 GUERANDE Cedex  
Tél : 02.40.62.65.40 – Fax : 02.40.62.65.38

Représenté par Monsieur Daniel DUMORTIER – Directeur

## **Article 2 : Procédure de passation du marché**

Le présent marché est établi en application de l'article 28 du Code des marchés publics (Décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> Août 2006) modifié par les décrets suivants :

- N° 2008-206 du 29 février 2008 modifiant le code des marchés publics,
- N° 2008-407 du 28 avril 2008 modifiant l'article 98 du Code des marchés publics,
- N° 2008-585 du 19 juin 2008 adaptant à Mayotte certaines dispositions du Code des marchés publics,
- N° 2008-1334 du 17 décembre 2008 modifiant diverses dispositions régissant les marchés soumis au code des Marchés publics et aux décrets pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des Marchés Publics,
- N° 2008-1355 du 19 décembre 2008 de mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics,
- N° 200861356 du 19 décembre 2008 relatif au relèvement de certains seuils du Code des marchés publics.

Les caractéristiques techniques des prestations devront répondre aux prescriptions définies par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

## **Article 3 : Objet et Description du marché**

### **3.1 -Objet du marché**

Le présent marché a pour objet le remplacement du SSI existant avec amélioration de la mise en sécurité contre l'incendie V120 au Croisic (hors cablage), à exécuter conformément selon la description des ouvrages et leurs spécifications techniques indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

### **3.2 –Allotissement**

Le présent marché est composé d'un lot unique.

### **3.3 -Découpage en tranche**

Le présent marché n'est découpé en tranches.

### **3.4 -Durée du marché**

Le délai global d'exécution des travaux pour l'ensemble de l'opération est de cinq mois. Le marché est exécutoire dès sa notification au titulaire.

#### **Article 4 : Nomenclature communautaire**

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

45312100-8	Travaux d'installation de système d'avertisseurs incendie
------------	---

#### **Article 5 : Variante**

Les variantes sont autorisées.

#### **Article 6 : Détail des prestations**

Remplacement d'une armoire contenant un système de détection incendie et un CMSI par un système de détection adressable et CMSI compatible avec la détection, fournitures de têtes de détection incendie optique ainsi que les tableaux de report et diverses fournitures conformément au CCTP.

#### **Article 7 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse suivante :

www ://[hli-presquile.fr](http://hli-presquile.fr).

ou

à l'adresse courriel suivante : [service.economique@hli-presquile.fr](mailto:service.economique@hli-presquile.fr)

Le candidat peut également demander la transmission du dossier de consultation par courriel ou sur support informatique.

#### **Article 8 : Unité monétaire et la langue utilisée**

L'euro est l'unité monétaire du présent marché.

Les offres seront exclusivement rédigées en langue française

#### **Article 9 : Présentation de l'offre de prix**

Chaque candidat doit remplir un tableau d'offre (annexe 2 au CCTP).

Le cachet et la signature du candidat devront être apposés en bas la page.

## **Article 10 : Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise des offres

## **Article 11 : Présentation des candidatures et de l'offre**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par la personne habilitée à représenter l'entreprise.

### 11.1 – Documents à produire au titre de la candidature

- ✓ La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire,
- ✓ Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner à un marché public, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics, à savoir :
  - a)- qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313- 3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 421-5 alinéa 2, 433-1, 434-9 alinéa 2, 435-2, 441-1 à 441-7, 441-8 alinéas 1 et 2, 441-9 et 450-1 du Code Pénal, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
  - b)- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du Code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne,
  - c)- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 8231-1, L8241-1 et L 8251-1 du Code du Travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne
  - d) - qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L 620-1 du Code de Commerce ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - e)- qu'il n'est pas déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L 625-2 du même Code du Commerce ou faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
  - f) - et qu'il n'est pas admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L 620-1 du Code de Commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
  - g) - avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
  - h) - qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L 5212-2, L 5212-5 et L 5212-9 du Code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

✓ Les renseignements et documents permettant d'évaluer, l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat, à savoir :

► En application de l'article 45-I du code des marchés publics :

a) déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire ce renseignement, il peut prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur. Dans cette hypothèse, le document ou le renseignement fourni devra permettre au pouvoir adjudicateur d'évaluer la capacité financière du candidat à réaliser les prestations objet du marché.

b) déclaration indiquant les moyens humains pour chacune des trois dernières années et les compétences des techniciens mis à disposition.

c) présentation d'une liste de références similaires dans le domaine hospitalier au cours des trois dernières années,

d) qualification demandée APMIS,

e) une description de l'équipement technique et des mesures employées par l'entreprise pour s'assurer de la qualité de sa prestation.

► En application de l'article 45-II du code des marchés publics :

a) certificats de qualité ou de certification. Ces certificats, délivrés par des organismes indépendants, sont fondés sur les normes européennes. Le pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

✓ Le pouvoir d'engager l'entreprise (noms et qualité des personnes habilitées).

Ces documents doivent être signés par une personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise candidate dont le nom et la qualité seront mentionnés sur chacun des documents produits.

**IMPORTANT :**

Pour présenter son dossier de candidature et satisfaire aux obligations de production des renseignements et documents indiqués ci-dessus, le candidat est invité à utiliser les formulaires **(dernière version en vigueur)** référencés :

▪ **DC4** «Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants»

▪ **DC5** « Déclaration du candidat », dont les rubriques correspondant aux renseignements et documents susvisés seront renseignées. La signature de ce formulaire permet de valider les attestations mentionnées au point 2.

Les entreprises qui se porteraient candidates sous la forme d'un groupement produiront une seule lettre de candidature pour le groupement (formulaire DC4), mais une déclaration de candidature par membre du groupement (formulaire DC5).

■ **Seul le candidat retenu fournit :**

- les attestations et certificats des organismes sociaux et fiscaux. Le candidat est invité à utiliser le formulaire référencé DC7 intitulé « état annuel des certificats reçus ».

- et les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail. Le candidat est invité à utiliser le formulaire référencé DC6 intitulé « Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ».

Les formulaires ci-dessus énumérés sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'économie ([www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr))

11.2 – Documents à produire au titre de l'offre

- un acte d'engagement (formulaire référencé DC 8) daté et signé par une personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise candidate et revêtu du cachet de l'entreprise,

- le bordereau de prix complété, daté et signé (annexe 1).

**Article 12 : Conditions de remise des candidatures et des offres**

Les candidats ont la possibilité de transmettre leur candidature et leur offre sur support papier ou sur support informatique.

Le dossier contiendra les pièces énumérées à l'article 11 du présent règlement de la consultation.

12.1 - Date limite de remise des offres : le mercredi 15 novembre 2017 à 12 heures 00

12.2 - Modalités de remise des candidatures et des offres

Le dossier de candidature et celui de l'offre sont transmis dans une seule et même enveloppe.

Le dossier du candidat est transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir sa confidentialité (par pli recommandé avec avis de réception postal, par porteur ou coursier avec délivrance d'un récépissé par le pouvoir adjudicateur remis durant les jours ouvrés de 9 heures à 17 heures au secrétariat du service logistique).

Le pli sera adressé, jusqu'à la date limite de réception des offres fixée à l'article 12 du présent règlement de consultation à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur  
Service Logistique  
Hôpital Local Intercommunal de la Presqu'île  
Avenue Pierre de la Bouexière  
B.P. 25419 44353  
GUERANDE Cedex.

Avec la mention suivante :

**« Procédure adaptée »**

**REPLACEMENT DU SSI EXISTANT ET AMELIORATION DE LA MISE EN SECURITE CONTRE  
L'INCENDIE V120 LE CROISIC**

**« Ne pas ouvrir »**

## **Article 13 : Sélection des candidatures et des offres**

### **13.1 – La sélection des candidatures**

La sélection des candidatures s'effectuera dans les conditions prévues à l'article 52 du code des marchés publics.

Les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats seront examinées au regard des informations qui seront fournies à l'appui de la candidature, conformément à l'article 11 du présent règlement de consultation.

### **13.2 – La sélection des offres**

Elles seront appréciées conformément à l'article 53 du code des marchés publics.

Il sera retenu l'offre jugée économiquement la plus avantageuse selon les critères et les pondérations suivantes :

1 – Qualité technique du matériel.....	30 %
2 – Coût de la fourniture et de l'installation .....	60 %
3 – Délai d'exécution .....	10 %

## **Article 14 : Négociation**

Après analyse des offres et premier classement provisoire, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire une première sélection des candidats et la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection des offres.

## **Article 15 : Document à produire préalablement à l'attribution du marché**

Conformément à l'article 46 du Code des Marchés publics, le marché sera attribué au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché sous réserve de la production dans un délai de 7 jours à compter de la date d'envoi de la demande du pouvoir adjudicateur, des pièces suivantes :

- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail. Ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché. Le candidat utilisera le formulaire référencé DC6 (dernière version en vigueur) intitulé « Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé ».
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Pour répondre à cette obligation, le candidat utilisera le formulaire référencé DC7 (dernière version en vigueur) intitulé « Etat annuel des certificats reçus ».

Dans l'hypothèse où le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé. Dans l'hypothèse où le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché est un groupement d'entreprises, ces documents sont à produire par chacun de ses membres.

## **Article 16 : Notification des résultats de la consultation**

Tous les candidats seront informés du résultat de la consultation par écrit.

Le candidat retenu sera avisé dès que le choix de l'offre sera réalisé. Il sera notifié avec une lettre de notification accompagnée d'une copie de l'acte d'engagement signé par le pouvoir adjudicateur par envoi recommandé avec avis de réception.

## **Article 17 : Adresses complémentaires**

17.1- Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre administratif peuvent être obtenus par écrit :

Monsieur Sébastien JAUNET  
Directeur des Affaires Financières et Logistique  
Hôpital Local Intercommunal de la Presqu'île  
Avenue Pierre de la Bouexière  
BP 25419  
44353 GUERANDE Cedex  
Tél 02 40 62 65 25 - Fax 02 40 62 64 07  
Courriel : [service.economique@hli-presquile.fr](mailto:service.economique@hli-presquile.fr)

17.2- Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus par écrit :

Monsieur Hervé PAGEOT  
Responsable des Services Techniques  
Hôpital Local Intercommunal de la Presqu'île  
Avenue Pierre de la Bouexière  
BP 25419  
44353 GUERANDE Cedex  
Tél 02 40 62 64.50 - Fax 02.40.62.67.26  
Courriel : [h.pageot@hli-presquile.fr](mailto:h.pageot@hli-presquile.fr)

Les renseignements complémentaires sont envoyés aux entreprises au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres fixée à l'article 11 du présent règlement de la consultation. Les demandes des candidats doivent tenir compte de ce délai.